

Allocation de formation

Volet 1^{1/2}

Définition

L'allocation de formation est versée par l'employeur au salarié qui suit une formation en dehors de son temps de travail, dans le cadre du Plan de formation (catégorie 3), du Droit individuel à la formation ou de la Période de professionnalisation.

L'allocation de formation est égale à 50% du salaire horaire net de référence multiplié par le nombre d'heures de formation hors temps de travail.

Le salaire horaire net de référence est calculé sur la base du total des rémunérations nettes perçues au

cours des 12 mois précédant le début de la formation. Son calcul varie dans les cas où l'ancienneté du salarié est inférieure à 12 mois ou s'il est rémunéré au forfait jour.

A noter : lorsqu'une action de formation se déroule pendant une période de chômage partiel, le versement de l'allocation de formation ne peut avoir pour effet de porter la rémunération nette du salarié à un niveau supérieur à celle dont il aurait bénéficié s'il n'avait pas été en chômage partiel.

Calcul pour un CDI

● Si le salarié est sous contrat depuis plus de 12 mois, prendre en compte les 12 derniers mois précédant le début de la formation.

● Si le salarié est sous contrat depuis moins de 12 mois, prendre en compte les rémunérations versées entre le début du contrat et le début de la formation.

Mois	Salaire net versé	Nombre d'heures rémunérées
1 € H
2 € H
3 € H
4 € H
5 € H
6 € H
7 € H
8 € H
9 € H
10 € H
11 € H
12 € H
	----- €	----- H

Salaire horaire net de référence	= € / H	x	50%	= € / H	
			x		 H	
Allocation de formation						= €

Calcul pour un salarié au forfait jour

Pour le calcul du salaire horaire net de référence, prendre en compte la rémunération nette annuelle versée, le

nombre de jours de forfait annuel et leur appliquer la formule suivante (fixée par décret) :

Rémunération annuelle nette		Nombre de jours de la convention de forfait	Salaire horaire net de référence		
..... €	÷	$\left(\frac{151.67 \text{ H}}{217 \text{ j}} \times \dots\dots\dots \text{ j} \right) \times 12$	= €/H	x	50%
		Nombre d'heures de formation hors temps de travail			= €/H
				x H
					Allocation de formation = €

Calcul pour un DIF licenciement

Dans ce cas, le montant de l'allocation de formation correspondant aux heures acquises au titre du Droit individuel à la formation non utilisé, est calculé sur la base du salaire net perçu par le salarié avant son départ de l'entreprise.

La somme correspondante devant permettre de financer tout ou partie d'une action de formation, d'un bilan de compétences ou d'une Validation des acquis de l'expérience.

Mois	Salaire net versé	Nombre d'heures rémunérées
1 € H
2 € H
3 € H
4 € H
5 € H
6 € H
7 € H
8 € H
9 € H
10 € H
11 € H
12 € H
 € H

..... €	÷ H	= €/H	x	50%	= €/H
		Nombre d'heures restant acquises au titre du DIF			x H		
					Allocation de formation maximale* = €			

* Dans la limite des coûts pédagogiques de la formation effectuée.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter votre délégation régionale du Fafsea. Toutes nos coordonnées sont disponibles sur www.fafsea.com

